

Accéder à la propriété d'un logement dans les limites de ses contraintes budgétaires n'est pas chose aisée, cela l'est d'autant moins dans notre Province au regard de la pression foncière.

Le nouveau Collège provincial a décidé de renforcer sa politique en matière de logement.

Outre l'existence des formules de prêts complémentaires à taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, une nouvelle initiative vient de voir le jour : la prime en faveur des jeunes qui contractent un emprunt hypothécaire pour l'accès à la propriété.

Grâce à cette mesure, chaque emprunteur ou groupe d'emprunteurs, âgés de moins de 37 ans, peut obtenir une prime mensuelle de maximum 100 euros, pendant 3 années consécutives, soit un montant total de 3.600 euros.

En octroyant cette aide, la Province offre un soutien substantiel sur une courte période car il ressort clairement que c'est lors des premières années que les jeunes éprouvent le plus de difficultés à supporter l'ensemble de leurs charges financières.

Cette nouvelle forme d'aide est complémentaire à celles déjà existantes. Les bénéficiaires peuvent donc parfaitement la cumuler, entre autres, avec les prêts à l'achat, à la construction ou à la rénovation à taux avantageux.

Le succès remporté par les initiatives provinciales en matière de logement atteste de leur bien-fondé. Le Collège provincial, en initiant cette nouvelle politique, ambitionne de contribuer encore un peu plus au maintien des jeunes Brabançons wallons dans leur Province.

Les diverses actions concrètes menées par la Province en la matière visent à rencontrer des besoins prioritaires car la qualité de vie de nos concitoyens est aussi conditionnée par l'accès au logement pour tous.

Le Député provincial en charge du Logement
Mathieu MICHEL

Province du Brabant wallon
Direction d'administration des affaires sociales

Service du logement
Avenue Einstein 2
1300 Wavre
Tél : 010/23.60.81
Fax : 010/23.60.84
Courriel : logement@brabantwallon.be

Si vous souhaitez obtenir l'ensemble des conditions et les formulaires de demande, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez également les télécharger sur le site provincial

www.brabantwallon.be



2007-2008

Prime jeunes pour
l'accès à la propriété

Service
logement



De quoi s'agit-il?

La Province du Brabant wallon, consciente de la forte inflation immobilière à laquelle ses habitants sont confrontés, a décidé d'octroyer une nouvelle aide.

Celle-ci a pour objectif de promouvoir l'accès des jeunes Brabançons wallons à la propriété.

A dater du 1er janvier 2007, la jeune Province octroie une prime contribuant à la réduction de la charge du remboursement du prêt hypothécaire contracté par les jeunes qui construisent ou achètent un logement.

Cette prime est de 1 euro par tranche d'emprunt de 1.000 euros avec un maximum de 100 euros par mois. Par exemple un emprunt de 25.000 euros donnera lieu à une prime mensuelle de 25 euros.

Elle est accordée pour une durée maximale de trois années consécutives.

Prime jeunes pour l'accès à la propriété



Cette intervention est parfaitement cumulable avec l'ensemble des autres aides, quelles soient provinciales ou non.

Conditions pour bénéficier de l'aide

- Habiter le Brabant wallon depuis plus d'un an ou y avoir habité pendant au moins cinq années
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien au revenu cadastral supérieur à 372,50 euros
- Introduire sa demande dans les cinq mois suivant la signature de l'acte authentique de prêt.
- Etre âgé de maximum 37 ans au 1er janvier de l'année suivant la signature de l'acte authentique
- Le logement ne peut avoir une valeur vénale en vente forcée de plus de 239.052,11 euros pour l'année 2008
- Le logement doit être affecté à la résidence principale des demandeurs

